



Réponse à l'interpellation déposée par le conseiller général Yann Vetter relative à la relocalisation des barbecues publics de Condémines

Enoncé de la question

Le 10 juin 2026, le conseiller général Yann Vetter a déposé une interpellation sur la relocalisation des barbecues publics de Condémines, dont voici le texte :

Interpellation

Conformément à l'article 37 du Règlement du Conseil général

Titre : Relocalisation des barbecues publics de Condémines

Auteur : Yann Vetter

Dans l'attente de la construction du nouveau quartier de Condémines, les anciens terrains ont été aménagés avec des infrastructures temporaires dédiées aux loisirs. Parmi ces aménagements mis à disposition, les barbecues publics connaissent un succès particulier durant la saison estivale, favorisant la convivialité et les rencontres.

Ces barbecues devront malheureusement disparaître lorsque le chantier de la patinoire débutera. Face à ce constat, il est légitime de se demander si la Ville entend pérenniser ce type d'infrastructure, qui répond à un besoin social et récréatif clairement exprimé par la population.

Dès lors, je vous prie de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle identifié ou envisagé un ou plusieurs sites potentiels pour relocaliser ces barbecues publics après la disparition de ceux de Condémines ?
2. Dans la négative, la Municipalité est-elle disposée à étudier cette possibilité et à associer la population ou les commissions compétentes à la recherche d'une solution de remplacement ?

Dans l'attente de votre retour, nous vous remercions de votre attention et de votre engagement pour le bien-être de notre population.

Yann Vetter



Réponses

Contexte

En 2022, le Conseil municipal acceptait d'aménager l'Espace Condémines afin de proposer une nouvelle offre pour les familles au cœur de la ville, un lieu intergénérationnel de loisirs, favorisant le retour de la biodiversité et du développement durable. Celui-ci devait conserver un caractère provisoire. Pour cette raison, les aménagements réalisés sont légers et faciles à déplacer.

Parmi les objets installés se trouvent des barbecues qui font l'objet de la présente interpellation.

Réponses aux questions

1. **La municipalité a-t-elle identifié ou envisagé un pour plusieurs sites potentiels pour relocaliser ces barbecues publics ?**
2. **La municipalité est-elle disposée à étudier ce remplacement et à associer la population ou les commissions compétentes à la recherche d'une solution de remplacement ?**

La municipalité a identifié plusieurs site potentiels pour installer des barbecues publics.

- **Condémines** : Le périmètre de Condémines pourrait continuer à accueillir ce type d'installation. De nombreuses options sont ouvertes sur l'ambiance recherchée du futur quartier. Cette infrastructure légère pourrait également faire partie des activateurs du site, de manière pérenne ou à nouveau de manière provisoire, par ex. autour du théâtre.
- **Champétroz** : Un autre lieu pourrait être celui de Champétroz. Le peu de places de stationnement à proximité pourrait être un obstacle à cet aménagement. La SD de Muraz avait interpellé la municipalité en 2020 et en 2026 pour demander l'installation à Champétroz d'un tableau électrique pour manifestation et de WC publics. La municipalité a pour le moment privilégié des aménagements qui mettent plus l'accent sur la nature. Toutefois, si le site devait évoluer pour devenir un lieu de rassemblement ou de fête, il semblerait judicieux de poursuivre le dialogue avec elle.
- **Géronde** : La municipalité se questionne sur l'équipement complémentaire nécessaire à Géronde. Elle constate, durant les beaux jours, un grand nombre d'utilisateurs de petits barbecues jetables. Ceux-ci présentent un risque de feu important car ils sont parfois déposés dans les moloks ou les poubelles alors qu'ils ne sont pas complètement froids. La récurrence de cette problématique rend la recherche de solution nécessaire, par exemple par l'installation d'un fut métallique sans couvercle, comme à Condémines. Cette solution pourrait être testée afin de vérifier qu'elle ne serve pas à d'autres type de déchets et dans l'affirmative, des barbecues fixes pourraient être envisagés.
- **Glariers** : Le site des Glariers pourrait répondre à ce besoin. A la suite du concours d'espace publics, des aménagements provisoires avec une intégration de la population sont envisagés. L'ASLEC qui a participé à l'élaboration du cahier des charges du concours et fait office de relais entre l'administration et le quartier, pourrait accompagner la mise sur pied d'un groupe représentatif de la population.


Pierre Berthod
Président


Benoît Emery
Secrétaire municipal

Sierre, le 18 juin 2026